

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

C.P.T.E n° 93.011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

**DATE DE CONVOCATION**

8 Février 1993

**DATE D'AFFICHAGE**

8 Février 1993

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, GAVEN, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN et RAULT, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. MOULINEAU par M. MARCONI  
M. SABATHIER par M. CANDAU

**ABSENTS- EXCUSES** : MM. ALONSO, BARRIERE, REVOLAT et TAP

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 26  
Nombre de Votants : 28

**OBJET** : AVANCE SUR SUBVENTION VOLLEY-BALL-CLUB DE ROYAN

**VOTE** : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance sur subvention 1993 au VOLLEY-BALL-CLUB de ROYAN.

Cette avance serait de 50.000 F (Cinquante mille francs)

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU la demande formulée par le Président du VOLLEY-BALL-CLUB de ROYAN en date du 07 Janvier 1993,
- APRES en avoir délibéré,

**D E C I D E**

- D'accorder une avance sur subvention 1993 au VOLLEY-BALL-CLUB de ROYAN pour un montant de 50.000 F (Cinquante mille francs).
- Cette avance sera versée courant Février 1993 étant précisé qu'elle sera prélevée d'office sur le montant de la subvention ordinaire qui sera allouée en 1993 par la Ville de ROYAN au VOLLEY-BALL-CLUB de ROYAN.
- Cette dépense sera inscrite au Chapitre 945.18 - Article 657.0 du Budget Primitif de l'exercice 1993.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 24 FEVRIER 1993  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint,